

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-110 du 7 Mai 1980

chargeant le Camarade Manassé AYAYI,
Ministre de l'Inspection des Entrepri-
ses Publiques et Semi-Publiques, de
l'intérim du Camarade Grégoire AGBAHE,
Ministre du Tourisme, de l'Artisanat
et des Loisirs, pour compter du 6 Mai
1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977, portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980, portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du 6 Mai 1980, le Camarade Manassé AYAYI,
Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques,
est chargé de l'intérim du Ministre du Tourisme, de l'Artisanat et
des Loisirs, pendant l'absence du Camarade Grégoire AGBAHE.

Fait à COTONOU, le 7 Mai 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MTAL-
MIEPSP 6 autres Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sec-
tions 4 DCCT 1 ONEPI-Gde.Chanc. 2 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1 JORPB 1.-